
COMMISSION DES ASSURANCES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

À : **Tous les assureurs faisant affaire au Nouveau-Brunswick**
Bulletin : **Bulletin d'information de la CANB 2008-03**
Objet : **Assureurs adoptant les tarifs pour véhicules de tourisme approuvés d'IAO**
Date : **22 octobre 2008**

IAO Actuarial Consulting Services Inc. a comparu devant la Commission le 9 octobre 2008 concernant un examen des tarifs projetés pour véhicules de tourisme. La Commission a rendu une décision approuvant les tarifs le 15 octobre 2008.

Les assureurs désirant adopter les tarifs approuvés d'IAO pour véhicules de tourisme doivent effectuer leur dépôt de demande en suivant les Directives concernant les dépôts de demandes (RFR-2) ci-annexées pas plus tard que le 24 novembre 2008. Les dates d'entrée en vigueur devraient être le ou avant le 1^{er} février.

Pour plus de renseignements à cet égard, veuillez contacter le directeur des Services d'assurance.